

Les objectifs (spécifiques) d'apprentissage : « Résumé maison »

Dans ce cours, nous ne nous intéresserons qu'aux objectifs pédagogiques « spécifiques », laissant tomber les notions d'objectifs « généraux » et « intermédiaires »

Un objectif pédagogique spécifique est l'énoncé, en termes de comportement observable, de ce que l'apprenant sera capable de faire, après l'activité éducative, qu'il n'était pas capable de faire avant

Un objectif pédagogique spécifique vise uniquement un des trois domaines de l'apprentissage :

- cognitif
- psychomoteur
- affectif

Chacun des trois domaines d'objectifs pédagogiques spécifiques peut se subdiviser en niveaux taxonomiques

Un bon objectif pédagogique est pertinent et réaliste

Parmi les critères régissant la formulation d'un objectif pédagogique spécifique :

- quatre sont essentiels :
 - spécifique à un domaine de l'apprentissage
 - exprimé en fonction de l'étudiant
 - décrit en termes de comportement observable (verbe d'action)
 - clair
- deux sont facultatifs :
 - conditions de réalisation précisées
 - niveau de performance exigé précisé